



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture

**JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES**

**Compte-rendu du CTPS du 31 mars 2011**

La réunion du CTP spécial unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris, s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de M. Christophe DEVYS, secrétaire général du Conseil d'Etat

**Ordre du jour :**

- La rémunération des régisseurs,
- La revalorisation des indemnités de permanences et d'astreintes liées aux procédures de reconduites à la frontière et d'urgence,
- Bilan de la mise en place de Chorus.

L'ordre du jour reçu a été fixé pour répondre aux divers problèmes abordés lors de l'entretien du 16 mars 2011 de la délégation FO composée de Christine Marot, Irène Montangon et Patrick Fouinneteau avec M. DEVYS et M. Verclytte, secrétaires généraux du Conseil d'Etat et M. Mortelecq, DRH.

**1.- Indemnités des Régisseurs.**

Le déploiement de Chorus s'effectue dans des conditions difficiles et a fortement mobilisé les régisseurs qui ont du rompre avec les procédures et les pratiques anciennes. De plus, la multiplicité des opérations ou le recours à des procédures dérogatoires ont été nécessaires pour assurer la gestion de la comptabilité. Aussi, il a été décidé de leur attribuer des indemnités supplémentaires selon les modalités suivantes :

Montant de la régie	Montant de l'indemnité
De 1 à 1220 euros	250 euros
De 1221 à 3000 euros	300 euros
De 3001 à 4600 euros	350 euros
De 4601 à 7600 euros	400 euros
De 7601 à 12200 euros	450 euros
De 12201 à 18000 euros	500 euros

**2.- Revalorisation des indemnités au titre des permanences et astreintes liées au contentieux des reconduites à la frontière.**

Des montants ont été avancés par l'administration qui, globalement, répondent aux revendications de FO. Toutefois, il convient d'attendre le résultat des travaux du prochain groupe de travail fixé au 10 mai 2011 pour obtenir des chiffres définitifs.

**3.- Bilan de la mise en place de Chorus.**

Lors de l'entretien du 16 mars dernier, les nombreuses difficultés des agents chargés de l'utilisation de cette application informatique ont été évoquées.

En effet, les formations « généralistes » dispensées à leur profit n'étant pas en adéquation avec les réalités du terrain, la délégation avait souhaité un complément de formation.

En réponse à cette demande, des formations complémentaires sur le plateau Chorus de Conseil d'Etat vont être organisées dans les semaines à venir. En outre, un forum sur l'intranet du Conseil d'Etat leur a été dédié.

FO veillera à ce que ces agents bénéficient sur leur poste de travail d'outils performants et adaptés.

**4.- Point sur la PFR.**

La mise en place de la PFR dans les juridictions administratives pour la catégorie « A » n'a, pour l'instant, pas donné lieu à discussion. Le Conseil d'Etat est actuellement en attente de la circulaire du ministère de l'intérieur sur la partie « R ».

En ce qui concerne la catégorie « B » l'application de cette mesure n'interviendra qu'en 2012. Une enquête devrait être menée prochainement pour définir la cotation des postes.

#### **5.- Examen des règlements intérieurs des TA et CAA.**

Le règlement intérieur type proposé aux chefs de juridiction a été adopté après concertation avec les greffes de toutes les juridictions métropolitaines et ultramarines à l'exception de deux juridictions de métropole. Force Ouvrière veillera à ce que ce texte commun s'applique à ces juridictions dans un souci d'égalité de traitement des agents de greffe.

#### **6.- Bilan des mouvements dans les greffes au titre de l'année 2010.**

Catégorie	Arrivée	Départ
<b>A</b>	<b>25</b>	<b>18</b>
<b>B</b>	<b>35</b>	<b>41</b>
<b>C</b>	<b>95</b>	<b>86</b>

#### **7.- Présentation du budget.**

L'évolution budgétaire 2012-2013 fait apparaître un bilan positif.

Les prévisions d'emploi sont moins favorables que celles des 5 dernières années, toutefois, il convient de noter la création dans les greffes de 5 postes pour l'année 2012 et 5 pour l'année 2013.

#### **8.- Conclusions**

Lors de ce CTPS « Force Ouvrière » a rappelé la situation précaire des agents de catégorie « C » au regard de la situation économique et a souhaité que cette catégorie fasse l'objet d'une attention particulière en matière indemnitaire.

FO veillera lors des prochains groupes de travail relatif aux régimes indemnitaires au sort réservé à cette demande.

Bien que la charte sur le dialogue social ne soit pas encore signée, elle le sera officiellement le 31 mai 2011 entre les organisations syndicales et M. le Vice-président du Conseil d'Etat, il convient de saluer les consensus dégagés sur nos revendications.

#### **9.- Dossier ouvert.**

- situation des correspondants informatiques non titulaires de l'examen de pupitreur.

\*\*\*\*\*

**N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations vos représentants FO au Comité Consultatif Paritaire Spécial/CTPS ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS**

#### **Titulaires :**

M. Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS) - Mme Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS) - Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CTPS) - Mme Corinne PIGNOL/TA Rennes (CTPS) -

#### **Suppléants :**

- Mme Annie AUBERTIN/CAA Nantes (CTPS) - Mme Michèle LAMBERT/CAA Marseille (CTPS) - Mme Annie GOULET/TA Lille (CHSS) - Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CHSS) - Mme Christiane PEYRE/TA Marseille (CHSS) - M. Bruno NIEUWJAER/TA LILLE (CTPS) - M. Michaël HUTIN /TA MONTPELLIER (CHS)

**ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet :**

**[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)**

